RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00317
Numéro SIREN : 401 184 189
Nom ou dénomination : ABG CLIMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2018 sous le numéro de dépôt 12799

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

ABG CLIMATIQUE
37 avenue de la Tessoualle
49300 Cholet

V/REF :
N/REF : 95 B 317 / 2018-B-12799

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 10/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2018.

Concernant la société

ABG CLIMATIQUE
Société par actions simplifiée
37 avenue de la Tessoualle
49300 Cholet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-12799 le 10/10/2018

R.C.S. ANGERS 401 184 189 (95 B 317)

Fait à ANGERS le 10/10/2018,
LE GREFFIER



ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 €

Siège social : 37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

ARRIVÉ au Greffe De Commerce
10 OCT. 2018

401 184 189 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2018

AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2018

DECISION PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME DECISION
L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 85.822,29 €uros.

- ☞ En totalité au compte « Autres réserves » ..... 85.822,29 €
- ☞ Total ..... 85.822,29 €

==========

Rappel des dividendes distribués

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES
2014/2015	100 000 €	
2015/2016	100 000 €	
2016/2017	Néant	

Pour copie certifiée conforme
La Présidence
La SARL ABG FINANCES
Représentée par Monsieur Jacques BIRON

AGEST

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée

au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue Tessoualle

49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

--*-*-*-*

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
AGREE PAR LA COUR D'APPEL D'ANGERS

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée

au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue Tessoualle

49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

--*-*-*-*

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Aux associés de la société SAS ABG CLIMATIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ABG CLIMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➢ **Méthodes comptables utilisées :**

L'annexe expose, entre autre, les règles et méthodes comptables retenues relatives à la comptabilisation des opérations suivantes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles,
- Stocks et en cours,
- Créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assuré de leur correcte application.

➢ **Estimations comptables**

Nous avons procédé à l'appréciation des critères retenus par la société décrits dans l'annexe concernant :

- La détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles,
- La valorisation des stocks et en cours,
- La détermination des dépréciations sur les créances clients,

Par la mise en œuvre de tests, à partir des éléments disponibles à ce jour, pour vérifier par sondages l'application de ces critères.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L..441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Une description détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cholet, le 14 Septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes



Jean-Luc GIRARD
5 Rue de Chinon
49300 CHOLET

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue Tessoualle
49300 CHOLET

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/04/2017 AU 31/03/2018

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	53 295	45 712	7 583	297
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	25 910	17 470	8 440	11 031
	Installations techniques, matériel et outillage	213 613	192 661	20 952	28 020
	Autres immobilisations corporelles	1 150 607	952 627	197 979	234 108
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	15 464		15 464	15 464
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	11 020		11 020	10 770
	Total II	1 469 908	1 208 470	261 438	299 690
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	280 306		280 306	182 592
	En-cours de production de biens	48 951		48 951	27 256
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	1 948 698	30 057	1 918 641	2 119 659
	Autres créances	290 224		290 224	339 440
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	2 030		2 030	2 030
	Disponibilités	176 333		176 333	249 743
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	30 891		30 891	91 068
	Total III	2 777 433	30 057	2 747 376	3 011 787
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 247 341	1 238 527	3 008 814	3 311 478

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

11 020

En Euros.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/03/2018 12	Exercice N-1 31/03/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	725 873	904 064
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	85 822	-178 191
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	921 695	835 873
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	50 480	45 777
	Provisions pour charges		
	Total III	50 480	45 777
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	145 892	211 045
	Concours bancaires courants		2 755
	Emprunts et dettes financières diverses	517 472	323 420
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	851 176	1 081 291
	Dettes fiscales et sociales	431 021	542 105
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	65 888	129 244
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	25 189	139 967
	Total IV	2 036 639	2 429 828
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 008 814	3 311 478
	(1) Dont à moins d'un an	1 954 878	2 328 555

En Euros

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/03/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	8 914		8 914	14 798	-5 884	-39.76
Production vendue de services	7 708 308		7 708 308	9 344 508	-1 636 199	-17.51
Chiffre d'affaires NET	7 717 222		7 717 222	9 359 306	-1 642 084	-17.54
Production stockée			21 695	-89 372	111 067	124.27
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 989		1 989	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			88 013	69 325	18 688	26.96
Autres produits			29	13 533	-13 503	-99.78
Total des Produits d'exploitation (I)			7 828 948	9 352 791	-1 523 843	-16.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 986 431	3 800 131	-813 700	-21.41
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-97 714	-26 473	-71 241	-269.11
Autres achats et charges externes *			2 600 331	3 319 447	-719 117	-21.66
Impôts, taxes et versements assimilés			89 214	105 383	-16 169	-15.34
Salaires et traitements			1 335 327	1 422 005	-86 678	-6.10
Charges sociales			759 938	837 517	-77 579	-9.26
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			102 908	122 941	-20 033	-16.29
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				33	-33	-100.00
Dotations aux provisions			39 952	41 081	-1 129	-2.75
Autres charges			2 062	16	2 046	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			7 818 450	9 622 082	-1 803 632	-18.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			10 498	-269 291	279 789	103.90
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

En Euros.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	72 901	82 781	-9 880	-11.94
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	25 980	24 948	1 032	4.14
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	98 881	107 729	-8 848	-8.21
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 144	8 228	916	11.13
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 144	8 228	916	11.13
2. Résultat financier (V-VI)	89 736	99 500	-9 764	-9.81
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	100 234	-169 791	270 025	159.03
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	73		73	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000	1 500	-500	-33.33
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 073	1 500	-427	-28.45
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 485	12 034	3 452	28.68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	15 485	12 034	3 452	28.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-14 412	-10 534	-3 878	-36.82
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		-2 133	2 133	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	7 928 902	9 462 020	-1 533 118	-16.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 843 079	9 640 211	-1 797 131	-18.64
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	85 822	-178 191	264 013	148.16
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	19 080	20 352		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

En Euros.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue Tessoualle
49300 CHOLET

ANNEXE

EXERCICE DU 01/04/2017 AU 31/03/2018

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale
Depuis le 01/04/2007, la société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale ayant pour périmètre :
-société mère : SARL ABG FINANCES
-société fille : SAS ABG CLIMATIQUE

La sociéte a comptabilisé sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) 2017 pour un montant de 91 549 €.
Cette créance d'impôt pour 91 549 € a été imputée sur le solde d'impôt société du groupe.
Il a également été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE du 1e trimestre 2018 pour un montant de 20 309€. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018.
La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Utilisation du CICE 2016
Le CICE 2016 totalise 66 842€. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement de l'amélioration des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de fomation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

écologique et énergétique, et de reconstitution de fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	45 055		8 240
Installations générales agencements aménagements des constructions	25 910		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	209 522		4 091
Installations générales agencements aménagements divers	436 406		
Matériel de transport	572 582		49 938
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	90 959		2 137
TOTAL	1 335 379		56 166
Autres participations	15 464		
Prêts, autres immobilisations financières	10 770		250
TOTAL	26 234		250
TOTAL GENERAL	1 406 667		64 656

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			53 295	53 295
Installations générales agencements aménagements constr.			25 910	25 910
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			213 613	213 613
Installations générales agencements aménagements divers			436 406	436 406
Matériel de transport		1 415	621 105	621 105
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			93 096	93 096
TOTAL		1 415	1 390 130	1 390 130
Autres participations			15 464	15 464
Prêts, autres immobilisations financières			11 020	11 020
TOTAL			26 484	26 484
TOTAL GENERAL		1 415	1 469 908	1 469 908

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	44 758	954		45 712
Installations générales agencements aménagements constr.	14 879	2 591		17 470
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	181 502	11 159		192 660
Installations générales agencements aménagements divers	294 031	33 907		327 938
Matériel de transport	497 933	46 907	1 415	543 425
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 874	7 390		81 264
TOTAL	1 062 219	101 954	1 415	1 162 758
TOTAL GENERAL	1 106 976	102 908	1 415	1 208 469

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	954				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 591				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 159				
Instal.générales agenc.aménag.divers	33 907				
Matériel de transport	46 907				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 280	2 110			
TOTAL	99 844	2 110			
TOTAL GENERAL	100 798	2 110			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	27 901	39 952	27 901		39 952
Pertes sur marchés à terme	17 876		7 348		10 528
TOTAL	45 777	39 952	35 249		50 480

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	31 405		1 348		30 057
TOTAL	31 405		1 348		30 057
TOTAL GENERAL	77 182	39 952	36 597		80 537
Dont dotations et reprises d'exploitation		39 952	36 597		

En Euros.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 020	11 020	
Clients douteux ou litigieux	37 634	37 634	
Autres créances clients	1 911 063	1 911 063	
Taxe sur la valeur ajoutée	64 894	64 894	
Divers état et autres collectivités publiques	20 309	20 309	
Groupe et associés	91 549	91 549	
Débiteurs divers	113 472	113 472	
Charges constatées d'avance	30 891	30 891	
TOTAL	2 280 833	2 280 833	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	145 892	64 131	81 761	
Fournisseurs et comptes rattachés	851 176	851 176		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 996	147 996		
Taxe sur la valeur ajoutée	258 242	258 242		
Autres impôts taxes et assimilés	24 783	24 783		
Groupe et associés	517 472	517 472		
Autres dettes	65 888	65 888		
Produits constatés d'avance	25 189	25 189		
TOTAL	2 036 639	1 954 878	81 761	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	46 132			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	111 285			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	166.6667	600			600

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets licences	Linéaire	1 à 3 ans
Installations techniques	Linéaire	1 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode du CMUP.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 360
Autres créances	113 899
Total	129 259

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	5 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 213
Dettes fiscales et sociales	26 161
Autres dettes	8 212
Total	92 305

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	30 891
Total	30 891
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	25 189
Total	25 189

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Auncune rémunération n'est alouée à une personne physique dirigeants de la SAS ABG CLIMATIQUE

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	17
Ouvriers	32
Total	51

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	9 144	98 881
Dont entreprises liées	5 720	

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9 067 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 872
Total	11 872

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				147 893	147 893
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				110 012	110 012
- exercice				19 080	19 080
Total				129 092	129 092
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				11 225	11 225
- entre 1 et 5 ans				17 087	17 087
Total				28 312	28 312
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				245	245
Total				245	245

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'indemnité de départ en retraite des ouvriers est pris en charge par la caisse PROBTP.
Pour les Etam et les Cadres, suite à la signature d'un contrat de 1er mars 2012, l'indemnité de départ en retraite est partiellement prise en charge par SMABTP.
Au 31/03/18, le fonds disponible étant de 18 658 € et l'indemnité de fin de carriére s'élevant à 27 071 €, l'engagement en matière de pensions et retraite s'élève à 8 413 €.

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTE

En Euros